

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

DÉCISION N° DEC_2025_0016**TRAVAUX DE RENOVATION DU CINEMA CHAPLIN
LOT 2 : DEMOLITION - GROS ŒUVRE
MODIFICATION DU MARCHÉ
AVENANT N°1***Le Maire de Rive de Gier*

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R.2121-1, R.2121-5 et suivants et R.2123-4,
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL-2020-088 du 23 septembre 2020 autorisant la délégation de pouvoir au Maire des attributions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,
- Vu la décision DEC_2024_0005 du 18/01/2024 relative à l'attribution du marché concernant les travaux de rénovation du cinéma Chaplin à Rive-de-Gier,
- Considérant qu'il peut être signé des avenants sans nouvelle procédure de mise en concurrence en raison de leur montant,

DÉCIDE**ARTICLE 1 :**

De signer un avenant n°1, pour le lot n°2 afin d'introduire des prestations supplémentaires relatives à la découverte de problème de structure et d'étanchéité, à l'intérieur et à l'extérieur du cinéma, suite aux inondations d'octobre 2024.

Il est nécessaire d'ajouter des protections bétons, des drains conséquents et des pompes de relevage.

Le montant de l'avenant n°1 est détaillé comme suit :

LOT 2 _ Démolition / Gros œuvre : ELLIPSE MACONNERIE GENIE CIVIL - ZI du Bayon - 1 rue des Lilas - 42150 LA RICAMARIE.

Montant du marché initial :

Montant HT :	697 000,00 €
TVA (20 %) :	139 400,00 €
Montant TTC :	836 400,00 €

Montant de l'avenant 1 :

Montant HT :	101 120,76 €
TVA (20 %) :	20 224,15 €
Montant TTC :	121 344,91 €

Nouveau montant du marché public :

Montant HT :	798 120,76 €
TVA (20 %) :	159 624,15 €
Montant TTC :	957 744,91 €

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des services et la trésorière principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Loire pour le contrôle de légalité.